

## **11-Vidéoprotection**

### **Groupe Communiste et Républicain – Aymeric SEASSAU**

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

Avec ces deux délibérations du Centre de Supervision Urbain et du Contrat d'Engagement Éthique, nous traitons du même sujet de la vidéoprotection que j'aborderai donc globalement.

La question de la sécurité, ou plutôt de l'insécurité, voir du sentiment d'insécurité traverse notre société. Si notre majorité municipale a investi cette question sans tabou, sans dogmatisme, avec détermination, si notre ville demeure attractive, Nantes n'est toutefois pas épargnée par les problèmes liés à la sécurité et à la tranquillité publique.

C'est un sujet délicat, parce qu'il relève souvent de l'intime, de convictions éthiques personnelles mais aussi de la réalité de la délinquance et de ses victimes.

Nous abordons ce débat dans le respect de chaque opinion et avec l'ambition d'une discussion sereine, concrète et responsable. Personne n'est détenteur d'une vérité absolue dans ce domaine.

Pour notre part, nous considérons que la vidéoprotection peut trouver sa place dans l'ensemble du dispositif diversifié à l'œuvre : Police nationale, Police Municipale, Médiateurs, Brigade de Contrôle Nocturne, Agents de Surveillance de la Voie Publique, Service Communal d'Hygiène, Service Sécurité Civile et Mission Prévention... Sans oublié les services et associations œuvrant dans le domaine judiciaire.

Chacun sait qu'un équipement, quel qu'il soit, n'est en mesure de régler un problème à lui seul. Gardons nous, donc, des effets d'annonces consistant à annoncer l'arrivée de la vidéo comme déterminante pour la sécurité des nantaises et des nantais. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui nous est présenté.

La politique de Tranquillité Publique, que je n'hésite pas à qualifier de gauche, conduite par mon ami Gilles Nicolas repose à Nantes sur un dispositif d'ensemble : Des moyens humains supplémentaires avec l'arrivée de nouveaux policiers municipaux affectés à l'ilotage, une maison de la Tranquillité Publique pour faciliter l'échange, l'information des nantaises et des nantais et la résolution d'un certains nombre de leurs problèmes.

C'est aussi le renouvellement et l'amélioration de l'équipement de la Police Municipale. C'est enfin, avec les dossiers examinés aujourd'hui, l'expérimentation d'un usage mesuré de caméras vidéos.

Avec cet ensemble, nous voulons couvrir la gamme entière de ce qui est en notre pouvoir pour peser sur la situation en tant que collectivité, sans illusion, sans démagogie et en répondant globalement aux réserves qu'on pu exprimer le élu-e-s Communistes et Républicains :

Avec la mutualisation de quatre villes et l'adhésion à un service commun métropolitain, nous pouvons nous doter d'un dispositif sérieux de ressources et d'utilisation des images, au contraire de nombreuses communes qui ont installé bien plus de caméras qu'il ne leur est possible de traiter.

Avec un nombre de caméras raisonnable et limité qui ne se concentrerons ni dans le centre ville ni dans certains quartiers mais dans un équilibre territorial propre à traiter des situations disparates.

Et il nous faudra être en capacité d'expérimenter, d'évaluer, de modifier notre dispositif pour lutter contre les effets de déports de la délinquance qui accompagnent aussi ce type d'installation.

Avec la création du Comité d'éthique, parce que nous sommes profondément attachés aux libertés individuelles et collectives, dont nous saluons le contenu du contrat d'engagement et les prérogatives dont il disposera.

Sa composition est le gage d'un fonctionnement réussi et nous invitons les associations et syndicats qui ont émis des doutes sur l'utilisation de la vidéo à y participer.

Ce que nous faisons, nous le faisons en transparence et avec l'exigence d'un retour d'expérience critique.

Enfin, nous mesurons parfaitement combien la réponse à la criminalité réside dans la nécessité de la mobilisation de fonctionnaires supplémentaires dans la police comme dans la justice. Une caméra n'a jamais arrêté personne et la police municipale doit se concentrer sur ses missions. Mais nous pensons, en revanche, que le dispositif présenté doit permettre d'engager un dialogue nouveau, une interopérabilité nouvelle et, pour nous, des exigences nouvelles envers la Police Nationale, notamment en ce qui concerne l'élucidation des cas que les habitants de nos quartiers ne manquent pas de nous signaler et qui sont parfois d'une extrême gravité.

L'implantation de caméras n'est pas le point d'orgue de notre dispositif, la chronologie des choix que nous avons fait a un sens : c'est un outil qui peut compléter un dispositif. Comme chaque outil, il dépend de sa qualité mais aussi de l'utilisation qu'on en fait.

Il pourra donc être utile, à condition que nous tenions bon sur l'ensemble du dispositif : prévention, présence humaine, exigence vis à vis de la police nationale et exigence d'éthique quand à son utilisation.

Merci de votre attention